



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la formation professionnelle SFP
Amt für Berufsbildung BBA

Commission des cours interentreprises – Dessinateur·trice CFC
(génie civil)
Kurskommission – Zeichner·in EFZ (Ingenieurbau)

www.fr.ch/sfp
www.pousse-crayon.ch

COURS 2 « Perfectionnement »

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce cours interentreprise destiné aux apprenti·e·s de 2^{ème} année aura lieu **du lundi 18 au vendredi 22 septembre 2023**. Il est placé sous l'égide de la Commission des cours interentreprises du canton de Fribourg (CCIE).

Les cours interentreprises auront dorénavant lieu à **Pole7** (site de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs - FFE) **route de l'Industrie 71 à 1791 Courtaman** et la salle de classe se situe au rez-de-chaussée directement à droite après l'entrée dans le bâtiment N° 75 (entrée côté voies CFF).

Des informations complémentaires pour les élèves qui suivent les cours de maturité et l'emplacement des locaux sont disponibles sur la page des cours interentreprises du site pousse-crayon.ch

Le règlement interne de l'école professionnelle (EPAI) est applicable dans le cadre du cours. Les demandes de congé et les lettres d'excuses doivent être transmises au responsable du cours.

2. MATÉRIEL NÉCESSAIRE À AMENER LE PREMIER JOUR DE COURS

- Bloc-notes quadrillé A4 neutre avec fix-pencil et stylo
- Gomme
- Marqueur de couleur
- Calculatrice avec fonctions trigonométriques
- Equerres 30° et 45° longueur 25-30 cm
- Cutch
- Laptop (pour ceux·celles qui l'ont)

Le solde du matériel vous sera fourni sur place.

3. DIRECTIVES

À Pole7 se trouve le restaurant « Le Pavé Gourmand ». **Il est maintenant demandé à tous les apprenti·e·s d'y manger à midi.** Le repas est gratuit pour vous car pris en charge dans le budget global des cours interentreprises. Pour cela l'enseignant vous remettra le premier jour de cours, des bons qui vous permettront de recevoir à midi le menu du jour soit salade, plat principal, dessert et une boisson.

L'ordre doit être de mise dans les salles de classes, les locaux annexes et le pourtour des bâtiments (papiers, bouteilles, mégots, etc. dans les récipients et poubelles à disposition).

Il est interdit sans autorisation de se rendre dans les locaux des autres corps de métier et de fumer dans le bâtiment.

Les boissons (hormis l'eau) et la nourriture ne sont pas autorisées dans les salles de classes.

4. RESPONSABLE DU COURS

Grégory SUTTER, responsable du cours ☎ 079 347 26 69

Secrétariat ☎ 026 565 33 33 ccie@pousse-crayon.ch